

OMPI



A/42/9 Corr.

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 septembre 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

**Quarante-deuxième série de réunions
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2006**

RAPPORT SUR LES NEUVIEME ET DIXIEME SESSIONS DU COMITE
DU PROGRAMME ET BUDGET ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES
PAR CE COMITE AUXDITES SESSIONS

Rectificatif

Le paragraphe 10 de l'annexe II du document A/42/9 doit être modifié comme suit :

Remplacer la deuxième phrase du paragraphe 10 par la suivante :

“Il souhaite réitérer avec force sa demande tendant à ce que le Secrétariat soumette une étude bureau par bureau externe provisoire d'ici à décembre 2006 et que le rapport final de cette étude soit disponible pour la session de 2007 des assemblées des États membres de l'OMPI.”

Insérer la phrase suivante après la quatrième phrase du paragraphe 10 :

“... sans que la qualité de l'étude s'en trouve améliorée. Le groupe B fait observer qu'il n'est pas encore en possession des tout derniers commentaires du Comité d'audit concernant le cadre d'exécution de cette étude et il recommande vivement que tous les éléments d'appréciation nécessaires pour que le PBC prenne des décisions éclairées soient communiqués en temps voulu aux États membres.”

[Fin du document]